

CER GAGNY GARE

Permis Conduite accompagnée Boîte automatique

Adresse: 55 bis/57 avenue Jean Jaurès 93220 Gagny

Mail: cergagny@gmail.com

Tél: 06 33 59 78 23 / 01 43 02 83 50

Agrément: E15 0093 0013 0

Activité: 11 93 07147 93

CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



CER RÉSEAU

21
FORMATIONS



2 000
VOITURES NEUVES

200 000
ÉLÈVES / AN



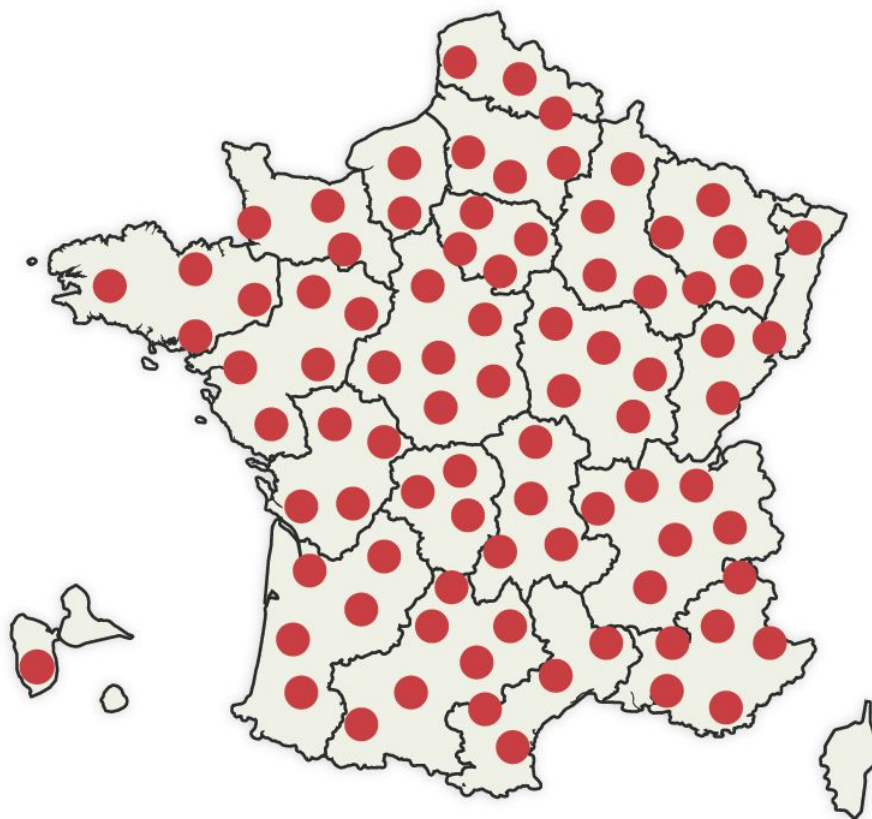
2 500
PROFESSIONNELS

550
CENTRES



60
POIDS LOURDS

450
MOTOS



L'ÉQUIPE DU CER GAGNY GARE

RÉFÉRENTE ENTREPRISE RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE

Chrystel Courouneau



CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS

Lucas Coquillard



CHARGÉE DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES RÉFÉRENTE HANDICAP

Glwadys Delorme



NOS ENSEIGNANTS

**#ENJOY
DRIVING**

*LE PLAISIR DE
CONDUIRE

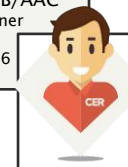
Chrystel Courouneau

Formations dispensées: B/AAC
Stages Code
Post permis
N'Autorisation d'enseigner A0207701640
valable au 06/02/2028



Ismaël Mohabeer

Formations dispensées: B/AAC
N'Autorisation d'enseigner
A1009300180
Valable au 22/07/2026



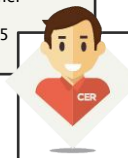
Samantha Radosavljevic

Formations dispensées: B/AAC
N'Autorisation d'enseigner
A2209301750
Valable au 22/07/2027



Alexandre Quillet

Formations dispensées: B/AAC
N'Autorisation d'enseigner
A1609300390
Valable au 23/12/2025



Cécil Forest

Formations dispensées: B/AAC
N'Autorisation d'enseigner
A2107700270
Valable au 22/07/2026



LES ENJEUX DES FORMATIONS AUX PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VÉHICULE UTILISÉ.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées et qu'examen blanc sera effectué**.



PROGRAMME Permis AAC

Depuis le 1er novembre 2014 la **conduite accompagnée est accessible dès 15 ans**. Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ½ ans. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi.
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire ;
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

Avoir 15 ans
Savoir lire et écrire la langue française
Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable

RÉSULTAT ATTENDU

Avoir le niveau requis pour se présenter à l'examen avec succès.
Une école de conduite est un organisme de formation a ne pas confondre avec les services d'examens.

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. **L'enseignant est là pour former sur l'intégralité du programme de formation.**
- L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial. **L'accompagnateur est là pour faire appliquer les conseils et les informations délivrés par l'enseignant de la conduite afin d'assurer une continuité dans la formation.**

PROGRAMME Permis AAC/BEA

PROGRAMME DE LA FORMATION

Durée de la formation :

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum :

formation initiale : formation théorique + formation pratique **(13 heures minimum)**

un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur

1er rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1000 km

2ème rendez-vous pédagogique au terme des 3000 km parcours

Programme :

1) **Une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

2) **Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE)

3) **Une formation pratique :**

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		

LES TARIFS

PERMIS AAC/BEA

Tarifs TTC valables du 01/10/2023 au 31/01/2024
Selon augmentation des coûts liés à l'automobile (carburant, assurances ..)

**Le Code si vous voulez!
Comme vous voulez!**



Code en Ligne/Live

59,90 €

- Cours en live avec un moniteur en visioconférence
- 163 séries en ligne
- Durée 6 mois



Code Classique

30 €/mois

- Accès illimité à la salle de code pendant les heures d'ouverture
- Durée 1 mois



OBJECTIF 3 JOURS

250 €

- Stage intensif 3 jours soit 21 heures
- Progression optimisée
- Taux de réussite supérieur à 92%

13 Cours Duo

* Conduite DUO



Forfait Conduite

995€ TTC

- Evaluation initiale
- Montage du dossier
- Inscription sur la base ANTS
- Gestion et suivi administratif
- **2 Heures** sur simulateur
- **13 Cours de conduite en duo** (qui correspondent à 9,75 heures de conduite)
- 1 Entretien préalable

* **1 cours** de conduite sur route est un cours d'une 1h30 dont 45 minutes de conduite effective.
Les 45 autres minutes sont gratuites et bénéfiques.
Alors PROFITEZ-EN!

Les horaires d'ouverture Uniquement sur rendez-vous

Le lundi de 14h à 19h,
Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h.
Le samedi de 9h à 13h.
Conduite tous les jours de 8h à 20h.



UNITAIRES ET CAS PARTICULIERS

• Evaluation de départ	30€
• Frais de gestion et de suivi administratif	60€
• Frais de démarche du permis de conduire sur ANTS	50€
• Frais de démarches bancaires	50€
• Démarches initiales pour le permis à 1€/J	70€
• 1 Livre de code	20€
• 1 Livret de suivi de code	5€
• 1 Pack code en ligne/Live	59,90€
• 1 Livret sur les interrogations orales	20€
• 1 Livret d'apprentissage de conduite	5€
• 1 Cours de conduite sur simulateur	20€
• 1 Cours de conduite sur route de 45 minutes	51€
• Pour information 1 heure de conduite	90€
• 1 Entretien préalable à la conduite accompagnée	102€
• 1 Rendez-vous pédagogique (AAC)	130€
• 1 Accompagnement à l'examen de conduite	100€
• 1 Demande de titre offert si journée post-permis	50€
• 1 Journée Post-Permis	150€

Conditions de règlement

Formules Code + Conduite:

13 Cours: Choix de formation de code

(9,75 heures) **190,00€** (Encaissé à l'inscription) + **405€** (encaissé à l'obtention du code) + **400€** (1 mois plus tard) soit 995.00€

Formule Conduite seule

13 Cours (9,75 heures) **500,00€** (Encaissé à l'inscription) + **495€** (1 mois plus tard) soit 995.00€

Documents à fournir (format A4)

Photocopie ou scan R/V de la pièce d'identité (en cours de validité)	
Photocopie ou scan d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois	
Attestation d'hébergement sur l'honneur de l'hébergeant	
Photocopie ou scan R/V de la pièce d'identité de l'hébergeant	
Photocopie ou scan R/V de l'ASSR 2	
Photocopie ou scan du recensement (16 ans)	
Photocopie ou scan de la « Journée Défense et Citoyenneté » (17 ans)	
Photocopie ou scan R/V de la Pièce d'identité parentale (mineur)	
Photocopie ou scan du Livret de famille (si nom ≠)	
Dossier + Livret d'apprentissage (transfert)	
E-photos PHOTOMATON ANTS	
6 timbres prioritaires postaux autocollants	ou 10€
1 enveloppe " Lettre suivie 100g " (à la poste) Format A4	
1 RIB	
1 chèque de caution de 50 €	
Les règlements	



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation.**

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

CRITÈRES D'ÉVALUATION



- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **2 manœuvres.**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'**économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre.**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



POST-PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. **L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.**

L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. **Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.**

La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

L'AVANTAGE?

La réduction de la période probatoire :

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO** ou **MOTO** depuis **6 à 12 mois**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette **formation complémentaire**
- Cette **formation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes



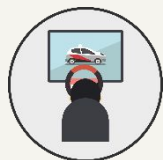
TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
Entre 45 min
et 1h00

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



SIMULATEUR

Evaluation réalisée sur rendez-vous

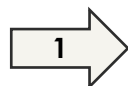
LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;
- vos compétences et aptitudes en terme de départ/arrêt, manipulation du volant, compréhension, mémoire, trajectoire, observation, regard, temps de réaction, perception et champs visuel, émotivité.
- vos **motivations (attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité routière)**

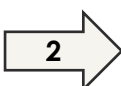
PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

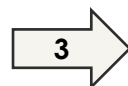
Nom :
 Prénom :
 Type de permis :



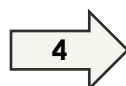
- Evaluation de départ:
- Ordinateur
 - Simulateur
 - Sur route



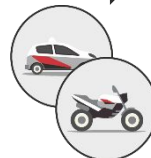
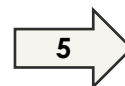
- Inscription et Mise en place d'un planning prévisionnel



- Formation théorique présentiel
- Formation théorique à distance
- Alternance de théorie et de pratique



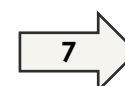
- Examen Théorique



Formation pratique



- Conduite accompagnée
- Conduite supervisée



- Examen Blanc



- Examen pratique

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans **l'école de conduite** avec un **support média**
- via **Internet (code en ligne CER)**

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)**
- **de nuit**

COURS RECOMMANDÉS

Votre suivi des cours en ligne suivants est fortement recommandée.

THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du groupe lourd
- Spécificité du 2 roues

Accès en ligne ouvert pour 6 mois

Les entraînements aux tests + Les cours en LIVE

NEW

TON NOUVEAU SERVICE CER



LES POINTS FORTS :

Cours en live

- 3 jours par semaine
- 9 séances
- 30 min de cours
- Animés par tes enseignants experts CER
- Interactifs & dynamique



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable
Une **formation théorique**
Un **examen théorique**
Une **formation pratique** (13h de cours en boîte automatique **minimum**)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
 - Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « AIPC » ou sa copie
 - le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de l'**enseignant** et du **futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



CER GAGNY GARE



HORAIRES DES TESTS DE CODE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.		14h00 – 19h00
MAR.	10h00 – 12h00	14h00 – 19h00
MER.	10h00 – 12h00	14h00 – 19h00
JEU.	10h00 – 12h00	14h00 – 19h00
VEN.	10h00 – 12h00	14h00 – 19h00
SAM.	09h00 – 13h00	



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	8h00 – 12h00	14h00 – 20h00
MAR.	8h00 – 12h00	14h00 – 20h00
MER.	8h00 – 12h00	14h00 – 20h00
JEU.	8h00 – 12h00	14h00 – 20h00
VEN.	8h00 – 12h00	14h00 – 20h00
SAM.	8h00 – 12h30	

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et en deuxième présentation.
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES
FINANCIÈRES**

Merci de votre attention

CER GAGNY GARE

55 Bis/57 avenue Jean Jaurès
93220 Gagny
cergagny@gmail.com
01 43 02 83 50 / 06 33 59 78 23

Pour tout renseignement, notre agence vous accueille:

Le lundi de 14h à 19h

Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h

Le samedi de 9h à 13h

Uniquement sur rendez-vous

N° D'AGRÉMENT : E15 0093 0013 0

CER 
C'EST RÉUSSIR